

**Les représentants du personnel enseignant et d'éducation
et leurs organisations syndicales SNES-FSU, SUD, SN-FO-LC**
Lycée Jean Renoir
11, rue Frémin BP133
93141 Bondy Cedex

À l'attention de :
Madame Florence ROBINE
Rectrice de l'Académie de Créteil,
Rectorat de Créteil
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex

s/c
Proviseur du Lycée Jean Renoir
11, rue Frémin
93141 Bondy Cedex

Objet : Demande d'audience suite au projet de DHG et de structure pour la rentrée 2014

Madame la Rectrice,

Nous avons découvert avec consternation le projet de DHG et de structure pour la rentrée scolaire prochaine. Celui-ci se traduit, au lycée, par une augmentation la DHG uniquement financée par des heures supplémentaires annuelles (HSA). Les HSA augmenteraient ainsi de 17,3% et atteindraient un taux de 14,5% alors même que cette année les 12,6% d'HSA n'ont pas été toutes consommées.

De plus, alors que le lycée voit sa capacité d'accueil augmenter de 77 élèves, et qu'une division de seconde supplémentaire a été ouverte en juin dernier, aucune nouvelle division n'est créée. Par contre deux divisions de 1^{ère} ES et de Terminale ES sont remplacées par des classes mixtes de 1^{ère} ES/S et de Terminale ES/S, alors même que ces classes sont un non-sens pédagogique (les seuls cours communs en terminale ES/S sont l'ECJS, l'EPS et les langues !). De même cette augmentation de la capacité d'accueil conduit à augmenter les effectifs de quatre divisions technologiques à 35 élèves.

L'ensemble des personnels enseignants et d'éducation du Lycée Jean Renoir, réunis en assemblée générale le 30 janvier 2014 avec leurs OS, tient à manifester son opposition à l'ensemble de ces projets. Ils réclament :

1. que la DHG soit abondée pour financer l'ouverture de deux divisions en 1^{ère} et en terminale S afin de tenir compte de l'augmentation prévisible des effectifs ;
2. que les classes de la filière technologique restent limitées à 24 élèves, comme c'est le cas depuis plusieurs années ;
3. que le taux d'HSA revienne à un niveau inférieur ou égal à celui de cette année (rappelons le, toutes ces heures n'ont pas été prises en charge cette année) et que des postes soient créés en conséquence ;
4. que soit accordé un poste d'AED supplémentaire lié à l'augmentation de la capacité d'accueil de l'établissement.

Les enseignants et personnels du Lycée Jean Renoir vous demandent donc de recevoir une délégation avant le vendredi 7 février 2014. Ils attendent une prise en compte de leurs demandes pour conserver les conditions d'enseignement auxquelles ont droit les élèves de notre établissement et qui assurent leur réussite.

En attendant votre réponse, nous vous prions, Madame la Rectrice, d'agréer l'expression de notre sincère dévouement au service public d'éducation

Pour les personnels enseignants et d'éducation,